

Association : **Sainte Marie**

Adresse du siège social : Mairie de La Chabanne (03250)

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Sainte Marie du 13 juin 2025

Le 13 juin 2025, de 10h00 à 12 h00, les membres de l'association Sainte Marie se sont réunis en Assemblée Générale à la mairie de La Chabanne dans l'Allier.

Sont Présents :

- *Jean Luc Chevrier, André Bernard Golliard, Monique Chambonnière, Hubert Gay, Denise Forestier, Jean François Perret, Lionel Larivière, Denise Fradin, Emmanuel Chabanne, Michelle Larivière, Odette Perret, Yolande Vincent, Françoise Genier,*
- *Excusé(e)s : Lucienne et Raymond Bletterie, Hélène Schoonenberg. Bernard et Marie France Mertens, Monique Dewis.*
- *Invité : Jean Marc Bourel (mairie de La Chabanne) et le Père Benoit de Masgontier.*

Après avoir remercié les adhérents de leur présence à cette assemblée générale, le Président, André Bernard Golliard, a rappelé l'ordre du jour :

- *Point d'actualité,*
- *Point détaillé sur le chiffrage des travaux à venir de l'église suite aux différents devis demandés par l'architecte (3 phases),*
- *Point sur les demandes de subventions (calendrier) et projet de planification des travaux,*
- *Travaux réalisés cette année : Oratoire de Golliard, Croix des Ribaudes, passerelle au-dessus des voutes de l'Eglise.*
- *Travaux à venir : Repositionnement des pierres de l'oratoire de La Chabanne et de Golliard. Test du traitement des grilles des vitraux, identification de 3 nouvelles croix à changer (Poncet, Ramillard, Moulin Voir)*
- *Point financier et avis du Commissaire aux comptes,*
- *Cotisation 2025,*
- *20 Juin : Inauguration du chemin des petits ambassadeurs du patrimoine,*
- *Fête patronale du 07 septembre : Repas et buvette organisés par notre association.*
- *Journée du patrimoine du 21 septembre : Mobilisation de notre association !*
- *Bénédictions à venir (15 août ???)*
- *Infos sur « Sacré Montagn'Art »*
- *Questions diverses.*

Points 1, 2 et 3 : Point d'actualité sur restauration et entretien de l'église Sainte Marie (Gros patrimoine)

Rappelant le contexte budgétaire national « tendu », le Président a tenu à relativiser le montant total des travaux relatifs à l'Eglise de La Chabanne, après les multiples réestimations à la baisse des devis

(réduction du périmètre des travaux, variantes, options et transferts de travaux vers l'Association Sainte Marie). Néanmoins conscient des évolutions à la baisse des prises en charge par les différents financeurs (Etat, région et département), décision a été prise d'approcher Vichy Communauté au travers du Fonds de solidarité Territorial et de faire appel aux dons auprès de la Fondation du Patrimoine et de la plateforme credofunding.fr.

Situation actuelle des estimations des travaux :

Phase 1, tranche 1 :

4 lots (terrassement, maçonnerie et pierre de taille, charpente et couverture) : **120 000 euros HT**

Phase 1, tranche 2 :

4 lots (Maçonnerie et pierre de taille, vitraux et grilles, menuiseries extérieures et enduits et peintures intérieurs) : **40 000 euros HT**

Phase A, tranche 3 :

2 lots (Electricité, peintures des goulottes et enduits et peintures intérieurs) : **40 000 euros HT**

A noter, entre autres, l'abandon des travaux de couverture côté EST de la toiture ainsi que la protection des décors peints. Cette dernière sera assurée par l'Association Sainte Marie. Cela signifie qu'il faudra sans doute reprendre les travaux de l'étude préalable après ceux-ci, ce qui laisse penser que nous sommes dans un scénario de travaux étalés sur plusieurs années.

Nous attendons le devis définitif de « maçonnerie et pierre de taille » de la société Pierre et chaux de la tranche 2 qui, avec une négociation finale de la couverture et charpente de l'entreprise Ladevie, **devrait conduire à un montant final inférieur à 200 000 euros HT.**

Il appartiendra ensuite au Conseil Municipal de se saisir de ce dossier pour donner son accord à ce projet. De son côté, l'Association Sainte Marie souhaite un dépôt auprès des différents financeurs au plus tard en septembre 2025 afin de s'assurer d'une prise en charge dès 2026.

Point 4 : Travaux à venir (petit patrimoine)

Dans le cadre de la restauration des croix, il reste trois croix en bois à restaurer : Moulin voir, Ramillard et Poncet et une autre à redresser (Sapey). De la même manière, des travaux de consolidation sont nécessaires pour les deux oratoires (grotte des pins et Golliard). L'association Sainte Marie planifiera ces travaux avec les volontaires sur l'année à venir. Le père Benoit nous suggère de prendre contact avec l'association SAS Calvaires, premier acteur de la restauration de calvaires en France.

Point 5 : Point financier et avis du Commissaire aux comptes.

Le trésorier (Lionel) a fait une présentation détaillée des finances de l'Association Sainte Marie. Le montant dédié à la réfection du petit patrimoine (oratoire de Golliard, passerelle dans combles de l'église, croix des ribaudes) entre mai 2024 et juin 2025 s'élève à ~~881~~ euros.

779,04

Point 6 : Cotisation 2024 :

Elle est maintenue à 20 euros.

Point 7 : Repas fête patronale organisé par notre association

L'inscription de ce repas se fait sur réservations. Le traiteur retenu est M. Muzeau. L'organisation et la buvette seront assurés par notre association.

Point 8 : Journée du patrimoine du 21 septembre

Sandra Mocellin et Pascale Blanquart (responsables du service patrimoine de Vichy Communauté), ont proposé à notre association de donner suite aux travaux des petits ambassadeurs du patrimoine au travers d'une mobilisation le 21 septembre 2025, journée nationale du patrimoine. Deux marches seront organisées ce jour-là (une le matin et la même l'après-midi) en présence d'un guide qui fera les commentaires adaptés à cette journée particulière. La recette liée aux inscriptions à cette marche (20 euros) abondée d'une dotation de Vichy Communauté, sera reversée à notre association. Un café sera servi après la visite de l'église ainsi qu'un repas en fin de la marche. Tous

les frais seront pris en charge par Vichy Communauté, notre association devant gérer l'organisation et les éventuelles avances de trésorerie.

Point 9 : Bénédiction des croix : Que fait-on ?

Monique se charge d'en parler avec le père Benoît afin de voir la possibilité de fixer une date.

Point 10 : Info « Sacré Montagn'art. »

Le père Benoît a présenté sommairement les festivités prévues au Mayet de montagne le 5 juillet prochain, à l'occasion de la nuit des églises.

Point 11 : Questions diverses.

Les membres du bureau ont été reconduits à l'unanimité (vote à main levée)

Décision a été prise de procéder à un nettoyage de l'église le jeudi 19 juin à 14 heures.

Bernard prendra contact avec le père Benoît pour avancer sur de nouveaux QRcodes à positionner dans l'église.

Au terme d'une heure et demie de réunion, personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale fut close à 11h 30.

A La Chabanne, le 13 juin 2025

André Bernard Golliard



Président

Denise Forestier



Vice-Présidente

Monique Chambonnière



Secrétaire

Lionel Larivière



Trésorier

Remarque : Ce procès-verbal n'a pas pour vocation de retranscrire l'intégralité des propos tenus ; il s'agit simplement d'un compte rendu des discussions, des délibérations et des votes qui ont eu lieu au cours de l'assemblée générale de ce 23 mai 2024.